



GUICHET DE FINANCEMENT II

Appel à propositions
SIFA GF3/AAP/2023



Cofinancé par
l'Union européenne



german
cooperation
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Financé par

KfW

Détails du document :

Appel à propositions : SIFA GF2/AAP/2023
Identifiant d'appel : SIFA GF2/AAP/2023

Détails de l'appel à propositions :

Ouverture de l'appel à candidatures (Plateforme numérique SmartME pour les soumissions de candidatures) : mardi 24 janvier 2023
Clôture de l'appel : 21 mars 2023 à 23h59 SAST (GMT +2)

Publié par :

Initiative Compétences pour l'Afrique - Coopération Financière (SIFA CF)
Une intervention de la Commission de l'Union africaine (AUC) et de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)

Mis en œuvre par :

La Commission de l'Union africaine (AUC), Addis-Abeba, Éthiopie, www.au.int
Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), Johannesburg, Afrique du Sud, www.nepad.org

Financé par :

l'Allemagne et l'Union européenne par l'intermédiaire de la Banque de développement KfW

Préparé par :

SIFA CF Fund Management Team (NIRAS – IP Consult)
230 15th Road, Midrand, Afrique du Sud

Janvier 2023

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien d'une subvention de l'Allemagne et de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Programme Initiative Compétences pour l'Afrique et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Allemagne ou de l'Union européenne.

Appel à propositions de projets de développement des compétences L'Initiative compétences pour l'Afrique coopération financière (SIFA CF)

L'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD) par la présente, dans le cadre de L'Initiative compétences pour l'Afrique (SIFA) Coopération Financière (FC), est financée par la République Fédérale d'Allemagne et l'Union Européenne. Selon les directives opérationnelles du SIFA, le guichet de financement II est destiné à des projets de développement des compétences axés sur l'emploi menés par des entreprises internationales en collaboration avec des prestataires de formation nationaux visant à atteindre des critères de qualité internationaux en matière de compétences pour améliorer l'employabilité des jeunes dans les secteurs de croissance prioritaires.

Ce guichet soutient des projets d'investissement qui renforcent la capacité des institutions de formation publiques et privées à dispenser une formation axée sur les compétences pour renforcer l'employabilité et promouvoir l'emploi des jeunes. Il est prévu d'ouvrir le guichet de financement II (GF2) pour l'Éthiopie, le Ghana et le Togo et de sélectionner un bénéficiaire par pays. Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 1.500.000 EUR par projet avec une contribution de contrepartie correspondante requise de 30%.

Les candidats intéressés sont invités à répondre à l'appel à propositions SIFA FW2 ouvert le 24 janvier 2023 en soumettant une proposition de projet à financer.

Candidats potentiels

Les propositions de projets éligibles dans le cadre du guichet de financement II doivent être basées sur un partenariat entre un demandeur principal et des partenaires principaux et secondaires. Le demandeur principal et les partenaires principaux / secondaires doivent démontrer une structure de partenariat claire et la valeur ajoutée de leur coopération.¹

Le demandeur principal doit être une société internationale ou une filiale d'une société internationale qui réside ou envisage de résider dans le pays cible SIFA avec ses propres activités commerciales, telles que les services ou la production. Cela signifie que la société doit opérer ou prévoir de lancer des opérations en Éthiopie, au Ghana ou au Togo. Les partenariats avec le secteur privé sont particulièrement encouragés.

Soumission de l'appel à propositions et calendrier prévisionnel

Les candidats doivent soumettre une candidature détaillée dans les délais avant la date limite de soumission. Le SIFA utilise la plate-forme électronique SmartME pour la préparation et la soumission des propositions. Cet outil est mis à la disposition des candidats sur le site internet du SIFA : www.skillsafrica.org/fr/.

¹ ex., décrit et documenté dans un accord de coopération

Phase de processus	Calendrier
Lancement de l'appel	24 janvier 2023
Ouverture de la plateforme électronique pour les candidatures	24 janvier 2023
Clôture de l'appel	21 mars 2023 à 23h59 SAST (GMT+2)
Évaluation technique, approbation des projets pour finance-ment et passation de marchés	Mai / juin 2023
Début des projets	Août / septembre 2023

Les candidats intéressés sont invités à étudier le Guide du candidat SIFA GF2 et la FAQ SIFA GF2 pour les aider à préparer leur candidature. Les deux sont disponibles sur le site Web du SIFA. En raison du volume élevé de demandes, toutes les demandes recevront une réponse par courrier électronique de l'équipe de gestion du fonds SIFA (FMT). Toutes les questions doivent être envoyées via le formulaire de contact du Helpdesk à www.skillsafrica.org/fr/. Le maître d'ouvrage de SIFA FG2 est AUDA-NEPAD, qui travaille en étroite collaboration avec le SIFA FMT fourni par NIRAS – IP Consult dans la mise en œuvre de SIFA GF2

Critère d'éligibilité

Les candidats ne sont éligibles à cette affectation que s'ils remplissent les critères d'éligibilité suivants:

- a. Ne pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec l'exécution de cette mission.
- b. Ne sont pas soumis à, et ne sont contrôlés par aucune entité ou personne faisant l'objet d'une suspension temporaire ou d'une interdiction imposée par la Commission de l'Union Africaine, la Banque Mondiale ou toute autre banque multilatérale de développement et figurant sur le site Web <http://www.worldbank.org/debarr> ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement. En outre, ils ne sont pas inéligibles en vertu d'une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- c. Ne pas avoir été condamné par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faire l'objet de sanctions financières par les Nations Unies ou un Pays pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion s'applique également aux Personnes Morales, dont la majorité des actions sont détenues ou contrôlées de fait par des personnes physiques ou morales qui font elles-mêmes l'objet de telles condamnations ou sanctions.
- d. Ne pas être en faillite, liquidée ou cessation d'activités, délégation d'administration par les tribunaux, avoir fait l'objet d'un redressement judiciaire, d'une réorganisation ou être dans toute situation analogue.
- e. Ne pas être impliqué dans la corruption : offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur pour influencer indûment les actions d'autrui.

- f.** Ils n'ont pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité pour fraude, corruption, implication dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'AUDA-NEPAD.
- g.** Ils n'ont pas été déclarés coupables de fautes professionnelles lourdes prouvées par tout moyen que l'AUDA-NEPAD peut justifier.
- h.** Se conformer à leurs lois fiscales et sociales nationales.

Politique de confidentialité : Le bureau des achats de l'AUDA-NEPAD recueille et utilise vos informations personnelles pour le « processus d'approvisionnement » lorsque vous avez l'intention de faire concurrence et de fournir un service ou des biens à l'organisation, individuellement ou en tant qu'entreprise, sur la base de votre consentement. Vos données personnelles sont sous notre plus haute sécurité et conservées pendant une période strictement nécessaire aux fins énoncées. Cet avis de confidentialité complète l'avis de confidentialité standard AUDA-NEPAD et doit être lu conjointement avec celui disponible sur le site Web AUDA-NEPAD. **Procédure opérationnelle standard de protection des données personnelles de l'AUDA-NEPAD | AUDA-NEPAD**